

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 08 avril 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois d'avril, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 02/04/2019**

**Etaient présents :** Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON.

**Absents excusés :** Christian FOURNAGE  
Vanessa SZUBA  
Guillaume GARDON (Pouvoir V. RUFIN)  
Sylviane HENNEQUIN (Pouvoir JP GUILLON)  
Nathalie LAMERE-CRAPART

**Secrétaire de séance :** Céline VERGEOT

**Pierre CARQUIN quitte la séance à 19h45.**

---

La séance est ouverte à 19h40.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11/03/2019**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2019.

Pierre CARQUIN a fait une remarque par écrit, après la diffusion du dernier compte rendu de conseil municipal, à laquelle il n'a pas été répondu.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une question d'ordre privé, qui ne s'adressait qu'à une personne en particulier.

Le compte rendu est approuvé par 13 voix pour, 2 abstentions (V. RUFIN – Pouvoir V. RUFIN) et 1 voix contre (P. CARQUIN).

**Pierre CARQUIN quitte la séance à 19h45.**

## Compte Administratif 2018

Les opérations du compte administratif 2018 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.212.967,97	1.637.548,19
Section d'investissement	793.805,11	579.769,37

Madame le Maire fait le point par chapitre, entre les prévisions et les réalisations.

Madame le Maire quitte la séance.

Gilles BOUVRY demande aux Conseillers Municipaux de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif 2018 par 13 voix pour et 2 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON).

## Compte de gestion 2018

Les opérations du compte de gestion 2018 du Receveur de CHARLY-SUR-MARNE sont les suivantes (égales au Compte Administratif) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.212.967,97	1.637.548,19
Section d'investissement	793.805,11	579.769,37

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2018 à l'unanimité.

## Affectation du résultat

### Résultats de l'année 2018 :

Fonctionnement : 424.550,22 €

Investissement : - 214.035,74 €.

### Résultats de clôture au 31/12/2018 :

Fonctionnement : 706.100,64 €.

Investissement : 365.210,16 €

Global : 1.071.310,80 €.

Etant donné les projets d'investissement et le besoin de financement, Madame le Maire propose d'affecter la somme de 500.000,00 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de virer la somme de 500.000,00 € à la section d'investissement.

## Vote des taux des taxes

Madame le Maire expose que sa liste s'était engagée à maintenir les taux des taxes. Elle propose donc de reconduire les taux de 2018 :

	Taux d'imposition communaux proposés pour 2019
Taxe d'habitation	25,05
Taxe foncière (bâti)	17,54
Taxe foncière (non bâti)	30,69
C.F.E.	20,10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de maintenir les taux des taxes.

## Budget Primitif 2019 : - Section de fonctionnement - Section d'investissement

Madame le Maire propose de voter le budget par chapitre.

### Section de fonctionnement

Madame le Maire propose de voter le fonctionnement comme suit :

#### Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	600.048,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	550.000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	226.200,00
Chapitre 66 – Charges financières :	56.910,03
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	4.756,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :	107.351,61
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	200.000,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	24.180,00
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>1.769.445,64</b>

#### Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuation de charges :	10.000,00
Chapitre 70 – Produit des services, du domaine :	63.700,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	958.973,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	484.662,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	46.000,00
Chapitre 76 – Produits financiers :	10,00
002 – Résultat reporté :	206.100,64
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>	<b>1.769.445,64</b>

La section de fonctionnement est arrêtée à **1.769.445,64 €**, équilibrée en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la section de fonctionnement dans son ensemble, à l'unanimité.

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

OPERATION		MONTANTS DEPENSES		Proposition 2019
N° Opération	Nature opération	RAR 2018	Proposé 2019	COMMISSION
16.01	AIRES DE JEUX	24 480.30€	+30 000€	54 480.30€
16.08	GROUPE SCOLAIRE	79 614.59€	+2 200 000€	2 279 614.59€
17.01	PARKING DE LA GARE	60 000€	+20 000	80 000€
17.03	IMPASSE KEROUARTZ	161 035.16€		161.035.16€
18.04	VIDEO PROTECTION	50 000€		50 000€
18.05	SECURITE AMENAGEMENT LA FEROTTERIE	100 000€		100 000€
18.06	AMENAGEMENT 26 GRANDE RUE	70 000€		70 000€
18.09	ACHAT 2 RUE DES ECOLES	120 000€		120 000€
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>665 130.05€</b>		<b>2 915 130.05€</b>
19.01	TRAVAUX RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC		10 000€	10 000€
19.02	VOIRIES 2019		65 000€	65 000€
19.03	MATERIEL/MOBILIER		40 000€	40 000€
	<b>SOUS TOTAL</b>			<b>115 000€</b>
	1641 EMPRUNTS			63 560.40€
	020 DEPENSES IMPREVUES			204 302.52€
	4582 OPERATION PATRIMONIALE			80 000€
	<b>SOUS TOTAL</b>			<b>347 862.95€</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 377 993€</b>

Les projets d'investissement sont évoqués un à un.

Concernant les voiries 2019, André HOURDRY énumère les différents travaux projetés :

- Enrobé abris bus Mesnil Haut
- Trottoirs rue du Crochet
- Rue de la Grand'Montagne
- Allée du cimetière

- Rue du Chemin Neuf
- Trottoir rue Ernest vallée
- Regards rue des Tulipes
- Trottoir rue de l'arquebuse
- Place du Marché

**Recettes :**

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	365 210€
024	PRODUITS DE CESSION	250 000€
10222	FCTVA	122 341€
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	1 000€
1068	REPORT DE FONCTIONNEMENT	500 000€
1321	SUBVENTIONS ETAT - TEPCV / DETR	107 713€
1323	SUBVENTIONS FDS CDDL DEPARTEMENT	26 500€
1341	DOTATION D 'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	396 293€
16	EMPRUNT POUR GROUPE SCOLAIRE	1 300 000€
2804131	AMORTISSEMENT	28 936€
4582	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES	80 000€
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 000€
041	OPERATION PATRIMONIALE	0€
	<b>TOTAL</b>	<b>3 377 993€</b>

La section d'investissement est arrêtée à 3.377.993,00 €, équilibrée en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section d'investissement dans son ensemble.

Le Budget Primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal évoquent les nouvelles réglementations qui impactent aussi bien les commerces locaux que les PME et TPE. En effet, les nouvelles mesures qui concernent les marchés publics et les transmissions de factures, obligent les petites entreprises à fonctionner avec les nouvelles règles de dématérialisation, ce qui génère des coûts et des compétences supplémentaires.

Toutes ces nouvelles réglementations limitent l'accès de ces entreprises à la commande publique, ce que déplore le Conseil Municipal.

**Demande de subvention DETR / 2<sup>ème</sup> Tranche – Groupe Scolaire**

Les fouilles archéologiques ont retardé l'avancée du projet de groupe scolaire.

Suite à un rendez-vous en Sous-Préfecture, il nous a été suggéré d'opter pour la création d'une troisième tranche en 2020.

La Commune pense pouvoir obtenir des subventions du Département en commençant les travaux sur l'exercice 2020.

Madame le Maire propose donc de valider cette nouvelle fiche financière :

Montant de l'opération : Coût total de l'opération H.T. : 3 159 470 € / T.T.C : 3 791 363 €

2<sup>ème</sup> tranche en 2019 : 794 832 € H.T / 953 799 € T.T.C

3<sup>ème</sup> tranche en 2020 : 1 232 372 € H.T / 1 478 845 € T.T.C

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION**

FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONABLE Hors Taxes	TAUX Souhaités	MONTANT De la SUBVENTION
DETR	794 832	35 %	278 191
<i>DSIL (contrat de ruralité)</i>	794 832	15%	119 225
<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>		<b>A</b>	<b>397 416 € HT</b>

<b>MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>B</b>	<b>397 416 € HT</b>
---	----------	---------------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>A+B</b>	<b>794 832€ HT</b>
----------------------	------------	--------------------

Une subvention pour la 3<sup>ème</sup> tranche sera proposée l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander une subvention au titre de la DETR pour une tranche de 794.832,00 € au taux de 35 % pour l'année 2019.

**Demande de subvention DSIL / 2<sup>ème</sup> tranche – Groupe Scolaire**

Concernant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), qui passe par le Contrat de Ruralité, Madame le Maire propose de faire une demande de subvention pour une tranche 2019 de 794.832,00 € au taux de 15 %. (Pour rappel, la tranche de 2018 avait été subventionnée au taux de 5 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à demander une subvention au titre de la DSIL, pour une tranche 2019 de 794.832,00 € au taux de 15 %.

## **Encaissement de recette exceptionnelle**

Suite à la dissolution de l'Association Nog'en Fêtes, la somme de 348,23 € a été versée sur le compte de la Commune.

Au 30 juin 2018, le compte ouvert à la Société Générale présentait un solde de 1.410,23 €.

L'Association Nog en Fêtes a été dissoute le 20/04/2018. Le récépissé de dépôt à la Sous-Préfecture a été enregistré le 30/10/2018.

Entre ces deux dates, deux chèques ont été émis.

Madame le Maire indique qu'elle n'a toujours pas reçu les comptes et archives de l'Association, malgré des relances par courrier (dernière relance : le 14/02/2019).

Le Conseil Municipal s'interroge sur les raisons de l'absence de réponses à ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de cette recette.

## **Avenant n°1 Groupe Scolaire**

Plusieurs réunions ont été organisées avec le Cabinet 3a2u, concernant le projet de groupe scolaire.

Quelques modifications ont dû être apportées :

- Rajout de pompes de relevage,
- Fondations supplémentaires : création de puits de 6 mètres (puits plus profonds que prévus lors des études sommaires : études de sols approfondies au moment de l'APD : Avant Projet Détaillé).

Madame le Maire vous propose de valider le coût définitif des travaux pour un montant de 2.705.000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (V. RUFIN) autorise Le Maire à signer l'avenant N°1 concernant le groupe scolaire.

## **Durée amortissement du PLU**

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret N°96-523 DU 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les Communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Cependant, tous les frais concernant les PLU doivent faire l'objet d'un amortissement.

Madame le Maire propose une durée d'amortissement de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider l'amortissement du PLU sur une durée de 10 ans.

## **Demande CDDL : Terrain multi-sports**

Dans le vote du Budget Primitif 2019, une opération budgétaire est proposée :

16.01 – AIRES DE JEUX : 54.480,30 (Restes à réaliser 2018 + 30.000 €)

La Commune doit finir d'aménager l'aire de jeux près du pump-track.

Un projet a été étudié pour un montant de 43.704,00 € HT soit 52.444,80 TTC, comprenant un city stade plus des gradins.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du CDDL pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande subvention au titre du CDDL pour le projet de terrain multi-sports.

## **DIA**

Résidence les Sablons (Appartement)	AB 516	8521 m <sup>2</sup>
13 rue d'Ambraine	AD 74	3 a 9 ca
Résidence les Sablons (Appartement)	AB 516	8521 m <sup>2</sup>
La Babille	AA 163	2 a 13 ca
La Champaille	ZA 145	2769 m <sup>2</sup>
La Champaille	ZA 129	152 m <sup>2</sup>
Le Bas Chauffour	C 394	1639 m <sup>2</sup>
La Champaille	ZA 17	440 m <sup>2</sup>
Le Haut Chauffour	C 330	12824 m <sup>2</sup>
Le Haut Chauffour	C 569	22765 m <sup>2</sup>
Le Haut Chauffour	AE 151	6 m <sup>2</sup>

## **Informations diverses**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble du Conseil est invité à la projection d'un film sur Château-Thierry et sa Région, le 25 avril prochain à 18h00.

L'Association USA FC remercie le Conseil Municipal pour le vote de la subvention 2019.

Une lettre de M. HOINANT a été adressée à l'ensemble du Conseil Municipal.  
Pour information, les deux Associations pour lesquelles les subventions étaient restées en suspens seront bien versées : les deux demandes ont été régularisées. (Club Rencontre et Amitié / Société Musicale et de Concerts).



Gilles BOUVRY évoque la réunion qui a eu lieu la semaine dernière aux Longs Prés, à l'initiative d'une Association de Défense des usagers de la SNCF.

Il déplore le nombre de participants : plus de 400 tracts distribués, 30 personnes présentes.

Plusieurs points ont été évoqués : Les problèmes de stationnement, la rénovation du matériel, la carte NAVIGO...

Plusieurs appels nous sont parvenus pour nous signaler des fumées et odeurs vers le secteur du haut de la Commune (Haut Chauffour).

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.